

## Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Transfert du Conservatoire National de Région - Convention

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Dans le cadre de la réflexion conduite par la CAGB sur son intervention dans le champ de l'enseignement musical, le Conseil de Communauté a délibéré le 21 décembre 2004 sur la prise de compétence pour la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un nouveau CNR.

Cette réflexion a abouti le 2 septembre dernier à une nouvelle délibération du Conseil Communautaire décidant d'étendre ses compétences en matière culturelle (Conservatoire National de Région, soutien et mise en réseau des écoles de musique, organisation ou soutien d'événements culturels à vocation d'agglomération).

Cette extension de compétence, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006, conduit à effectuer à cette échéance le transfert du Conservatoire National de Région.

Les modalités de mise en oeuvre de ce transfert sont formalisées par une convention et présentées ci-après :

### Transfert du personnel

Le transfert des agents sera formalisé par des arrêtés conjoints pris par le Maire de la Ville et le Président de la CAGB.

Le CNR dispose actuellement d'un effectif de 102 agents dont 26 agents non titulaires essentiellement à temps non complet (23) :

Cadres d'emplois, grades ou emplois	Catégorie	Postes ouverts	Dont postes à temps non complets
<b>Emplois pourvus par des agents titulaires (ou stagiaires)</b>			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché	A	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	
Adjoint administratif	C	1	
<i>Sous-total</i>		<b>7</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>			
Directeur d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> catégorie	A	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	7	
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	25	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	24	3
Assistant d'enseignement artistique	B	5	1
<i>Sous-total</i>		<b>62</b>	<b>4</b>

Cadres d'emplois, grades ou emplois	Catégorie	Postes ouverts	Dont postes à temps non complets
<b>FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE</b>			
Bibliothécaire	A	1	1
Agent qualifié du patrimoine hors classe	C	1	
Agent qualifié du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1
<i>Sous-total</i>		<b>5</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent des services techniques	C	2	1
<i>Sous-total</i>		2	1
<b>Total</b>		<b>76</b>	<b>7</b>
<b>Emplois pourvus par des agents non titulaires</b>			
<b>FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>			
Professeur d'enseignement artistique	A	4	3
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	5	4
Assistant d'enseignement artistique	B	11	10
<i>Sous-total</i>		<b>20</b>	<b>17</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent des services techniques	C	6	6
<i>Sous-total</i>		<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>23</b>

Les contrats des agents temporaires ou contractuels seront également transférés.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté le 8 décembre dernier sur ce projet.

L'ensemble des postes du CNR seront supprimés de la liste des emplois permanents après le transfert.

### Transfert des locaux

Conformément aux articles L 1321-1 et 1321-2 du CGCT, le transfert de la compétence entraîne automatiquement le transfert des biens meubles et immeubles affectés à cette compétence.

En ce qui concerne le patrimoine immobilier, le transfert confère à la Communauté d'Agglomération les droits et obligations du propriétaire (grosses réparations, entretien courant, taxes, assurances..) sauf celui d'aliéner.

Ce transfert est en réalité une mise à disposition sans transfert de propriété. La spécificité du transfert du Conservatoire réside dans le fait que cette mise à disposition sera temporaire puisque le bâtiment actuel situé rue des Boucheries reviendra à la Ville dès que les travaux de construction du nouvel

équipement dont la CAGB assurera la maîtrise d'ouvrage seront terminés. Dans cette perspective, la convention prévoit que les services techniques seront impliqués dans l'entretien du bâtiment, notamment pour l'entretien maintenance du système de chauffage et la réalisation de petites interventions d'entretien en régie.

### **Locaux mis à disposition du CNR**

Le CNR utilise actuellement divers locaux municipaux pour son activité d'enseignement musical :

- L'église Saint-François Xavier, la Salle Battant, l'ancienne Ecole Veil Picard, le foyer de la danse du Kursaal ; le CNR continuera d'occuper ces locaux à titre gratuit jusqu'à la mise en service du futur équipement. Une convention formalisera cette mise à disposition, jusqu'à ce que ce dernier intègre ses futurs locaux.

- Des salles de classe dans les écoles des Chaprais, Brossolette, Champrond, Bourgogne ; cette utilisation se poursuivra au-delà de la mise en service du futur CNR. Des conventions viendront formaliser ces mises à disposition, étant précisé que la CAGB remboursera à la Ville les charges locatives correspondantes.

### **Le transfert des biens mobiliers**

Les biens mobiliers sont transférés en pleine propriété :

- La bibliothèque médiathèque regroupant 12 000 documents,
- Un parc de 486 instruments de musique et de matériel spécialisé,
- Les biens mobiliers et les équipements informatiques.

Les écritures comptables destinées à retracer les sorties du patrimoine seront passées au Compte Administratif 2006, conformément aux nouvelles dispositions de l'instruction comptable M14, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **Transfert des contrats**

La CAGB se substituera de droit à la Ville dans les conventions et contrats que celle-ci aura souscrits pour le CNR.

C'est notamment le cas du marché avec le Cabinet ARP pour la définition du programme de l'équipement.

Toutefois, s'agissant de contrats globaux, tels que les contrats d'assurances, la CAGB devra inclure le CNR dans les activités et biens à couvrir de ses propres contrats d'assurance.

### **Évaluation du transfert des charges**

La Ville transfère à la CAGB l'ensemble des charges et des créances relatives au CNR, lesquelles feront l'objet d'une évaluation que réalisera la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées dans le courant de l'année 2006 sur la base du Compte Administratif 2005.

Le coût du transfert est estimé à 3 M€, qui seront déduits de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle de la Ville de Besançon.

Il est réparti de la manière suivante :

Dépenses : 3 659 000 € dont :

- Charges de personnel : 3 367 000 €
- Dépenses d'Investissement : 24 000 €

- Dépenses directes et indirectes de fonctionnement : 268 000 €  
(dont charges d'administration centrale : 100 000 €)

Recettes : 637 000 € dont :

- Droits d'inscription et location d'instruments : 257 000 €
- Subventions : 380 000 €

Cette évaluation tiendra compte de deux phases :

- du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au lancement du chantier de construction du futur CNR : l'évaluation du transfert ne prendra pas en compte le coût de reconstruction,

- à réception des travaux de construction du CNR : intégration dans l'ACTP du coût annualisé de l'équipement et correction à concurrence de l'ACTP déjà calculée.

Compte tenu des éléments exposés, et après avis favorable de la Commission Culture réunie le 20 octobre dernier, il est proposé au Conseil Municipal :

- de statuer sur le transfert du CNR à la CAGB et les modalités proposées,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir :
  - convention de transfert,
  - convention de mise à disposition du CNR de locaux municipaux,
  - conventions de mise à disposition du CNR de salles de classe,
- de supprimer les postes ouverts à la liste des emplois permanents pour le CNR.

**«M. LE MAIRE :** Nous avons un conseil très important par rapport aux transferts de compétences. Nous allons en reparler demain soir à l'agglomération mais ce soir un certain nombre de transferts vont vous être proposés, dont on a déjà eu l'occasion de parler. On entre maintenant dans la phase finale puisque ces transferts seront effectifs le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le premier transfert important s'il en est, c'est le transfert du Conservatoire National de Région.

C'est très très important, bien sûr puisque le CNR va participer à la politique de l'agglomération sur la mise en réseau entre autres des écoles de musique dans l'agglomération du Grand Besançon ; c'est fondamental pour les années à venir.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, j'aurais une question qui regroupe l'ensemble de ces transferts de compétences, s'agissant de la communauté d'agglomération. Là il y a des points qui relevaient du budget général, d'autres de budgets annexes et donc je voulais savoir, en terme de fonctionnement pour la Ville, en terme de budget, quel sera l'impact et quelles seront les possibilités de diminution de fonctionnement et donc de diminution de la fiscalité au niveau de la Ville. D'autre part, concernant plutôt un point suivant, à savoir les déchets, on m'avait dit auparavant qu'il n'y aurait pas d'impact sur les Bisontins quant à la collecte et à l'agglomération certains laissent entendre que du fait des meilleures conditions indemnitaires du personnel de l'agglomération, ce qui est tout à fait satisfaisant, il y aura un surcoût qui d'après certains relèvera de la Ville et d'autres de l'agglomération. Je voudrais donc avoir des précisions sur ces points-là.

**Mme Françoise BRANGET :** Monsieur le Maire, ce changement de compétences nous donne l'occasion de vous demander où nous pouvons implanter le Conservatoire de Région. Je sais qu'une réflexion est menée depuis très longtemps puisqu'elle date de l'ancienne mandature et qu'en 1999 vous aviez invité les élèves, les parents d'élèves et les professeurs à réfléchir sur le thème : comment mieux vivre le Conservatoire et même imaginer avec réalisme le conservatoire de vos rêves. Ce nouvel

équipement qui a été chiffré dans le PPI à 18 millions d'euros, nous savons tous ici qu'il est urgent, et depuis fort longtemps, de trouver une solution puisque le conservatoire est vétuste et trop petit. Nous savons également que le projet est à l'étude mais personne ne sait où ce futur établissement risque d'être implanté. Alors je pense que c'est peut-être le moment de nous en parler parce que lorsque vous l'annoncerez, tout sera bouclé et puis vous nous direz, à ce moment-là «vous critiquez toujours, vous n'êtes pas constructifs...». On aimerait bien participer à la réflexion de l'implantation du projet, par exemple.

Aujourd'hui je voulais aussi vous faire une remarque. Nous votons le transfert de compétences à l'agglomération. C'est peut-être le moment de réfléchir à une véritable politique de la musique ou en faveur de la musique sous toutes ses formes et sur tout le périmètre de l'agglomération, je disais sous toutes ses formes aussi bien dans son apprentissage que dans son expression. C'est peut-être l'occasion de réunir en un seul lieu toutes les formes de musique, là où on l'apprend et là où on la fait, ce qui permettrait de conforter par exemple le Festival de Musique qui depuis trop longtemps n'a pas les structures pour qu'on lui rende suffisamment hommage. Nous avons un festival de musique vieux d'un demi siècle et il serait peut-être utile de réfléchir à un véritable auditorium. La Salle des Musiques Actuelles également pourrait venir s'installer dans cette nouvelle structure, pour être associée et pourquoi pas, on pourrait également mettre l'école des nouveaux métiers du son, je ne sais pas mais c'est à réfléchir, bref, une maison où on rassemblerait l'ensemble de tout ce qui est fait en matière de musique. Je dis cela parce qu'on essaime en général les structures et quand on essaime les structures on multiplie les frais de fonctionnement. C'est d'ailleurs un des arguments que vous nous aviez développé lorsque nous voulions reconstruire un nouveau palais des sports en nous disant : ce n'est pas possible de consacrer le présent palais des sports aux associations qui pourtant en auraient eu besoin, et réaliser un nouveau palais des sports trop lourd financièrement. Donc là c'est pareil, on va multiplier les structures au niveau de la salle des musiques actuelles, ensuite le conservatoire, on n'aura jamais cette fameuse salle destinée au festival de musique... on peut quand même se poser la question. Le Conservatoire c'est 1 400 élèves sur à peu près 2 800 élèves qui apprennent la musique ou qui pratiquent la musique dans toute l'agglomération. Ainsi je crois qu'aujourd'hui, alors que la compétence échoit à l'agglomération, on pourrait peut-être se poser la question d'une nouvelle structure qui corresponde à une vraie politique de la musique dans l'agglomération. J'invite à la réflexion pour que cette structure soit l'identification d'un haut lieu de la musique.

**M. LE MAIRE :** Merci. Tout d'abord sur la question de M. BONNET, concernant l'impact, il n'y en aura pas. J'imagine que vous savez comment ça se passe, nous sommes sous le régime des transferts de charges. Donc c'est-à-dire que l'on va vérifier les charges qu'il y avait en cette fin d'année 2005, on le vérifiera même l'année 2006, et la charge transférée à l'euro près, pour reprendre un mot qui plaît bien, sera déduite de l'allocation compensatrice de TP de la ville, donc le transfert est blanc pour la communauté d'agglomération qui recevra un établissement à gérer certes, mais qui verra ses recettes augmenter de ce que l'on ne versera plus à la Ville. Je n'ose pas imaginer que vous n'étiez pas au courant de ça. Ce qui sera effectivement à la charge de l'agglomération ce sont les politiques nouvelles qui seraient menées mais dont nous discuterons au niveau de l'agglomération.

Concernant le choix de l'équipement, tout d'abord je dois dire que c'est un engagement que j'avais pris lorsque j'avais rencontré les parents d'élèves du Conservatoire de dire qu'effectivement il fallait que l'on réfléchisse à la construction d'un nouvel équipement. Entre parenthèses l'exemple avec le palais des sports ne tient pas plus d'une demi seconde puisqu'avec le Palais des Sports, l'argument que nous avions donné c'était effectivement que si nous en construisions un autre, il fallait continuer à entretenir celui existant, alors que là il est bien entendu que le Conservatoire de Musique déménageant, nous ne maintiendrons pas un autre conservatoire à cet emplacement-là, donc ce n'est pas un exemple que l'on peut retenir.

Concernant l'école des métiers du son, c'est peut-être une bonne idée dont je n'ai jamais entendu parler mais je ne doute pas un seul instant que vous me ferez passer les informations, je suis preneur, et nous en discuterons. Je ne sais pas ce qu'est une école des métiers du son, mais peut-être que vous, vous le savez, même si je peux imaginer ce qu'on y apprend, les métiers du son, mais enfin en quoi cela

consiste, qui le gère, qui le finance... cela reste à voir mais j'ai noté votre proposition donc je la reçois favorablement et j'attends que vous me donniez des informations et un projet par rapport à cela.

Concernant le choix, vous nous dites qu'il est fait. Non, il n'est pas fait pour une raison très simple, c'est que c'est la CAGB qui va être maître d'ouvrage, c'est donc la CAGB qui va construire et qui va choisir. Parallèlement à cela, bien sûr que nous avons quand même déjà commencé à réfléchir. Vous savez que trois sites ont été retenus : le site du Polygone, près des 408, près de la SMAC aux Prés de Vaux ou près du FRAC futur, sur le port fluvial. Voilà les trois lieux qui ont été pour l'instant présélectionnés, je ne peux pas vous laisser dire, Madame la Députée, que le choix est fait, que le programme est ficelé puisque pour l'instant il est loin d'être ficelé. Il n'y a aucune étude architecturale, il n'y a pas le premier coup de crayon qui a été donné, il y a simplement un cahier des charges, tout un travail qui a été mené par le Directeur du Conservatoire qui est ici et les enseignants, les associations de parents d'élèves pour déterminer, effectivement, quels seraient les besoins en matière de conservatoire et pour évaluer aussi les coûts mais le projet n'est pas élaboré pour une raison d'ailleurs très simple, c'est que je ne vois pas comment on peut faire un projet quand on ne connaît pas le lieu sur lequel on va l'implanter. Donc vous serez bien entendu associés, pas à la Ville mais plutôt à l'Agglomération, où c'est la commission Pralon-Depierre qui aura en charge ce dossier mais bien entendu tout le monde sera associé.

Quant à votre demande de politique de la musique, c'est une excellente idée puisqu'en fait le but même du transfert à la communauté d'agglomération, l'objectif de la commission, c'est la pratique musicale sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est pour cela qu'il y a déjà une aide que je cite de tête, de 100 000 € je crois, destinée à l'ensemble des écoles de musique de l'agglomération. Il ne vous a pas échappé qu'elle avait déjà été votée au conseil d'agglomération pour permettre le développement de la pratique musicale sur l'agglomération. Cela va donc dans le sens de ce que vous souhaitez, simplement c'est déjà fait, c'est en cours.

Quant à l'auditorium, j'en connais un à vendre, à donner même, parce que le Maire de Dijon que je connais bien m'a dit un jour : «l'auditorium si tu le veux, tu le prends, tu l'emmènes» car le coût de fonctionnement de l'auditorium de Dijon c'est, je crois, 8 millions d'euros par an. Donc c'est clair que pour l'instant nous n'avons pas, parmi nos projets d'investissement et je le dis clairement, un auditorium qu'il faudrait construire et dont nous devrions assurer un coût de fonctionnement -quand François REBSAMEN disait cela, c'était une boutade bien sûr, je ne l'avais pas précisé mais tout le monde l'a compris- donc à l'époque c'était 50 millions de francs, à peu près 7 - 8 millions d'euros.

Donc je crois qu'il faut effectivement prendre en compte que le Conservatoire National de Région qui accueille des enfants de Besançon mais aussi de toute l'agglomération va désormais avoir une action d'enseignement pertinente sur l'ensemble de l'agglomération du Grand Besançon et personnellement je m'en réjouis. Quant au travail d'élaboration du projet, il sera fait, bien sûr, avec les élus de l'agglomération mais aussi et bien sûr avec la direction, les enseignants et les parents d'élèves car quand on construit un conservatoire on construit un outil pour un siècle au moins. Il faudra que nous soyons vigilants à cela, mais le lieu n'est pas arrêté donc je ne peux pas vous l'indiquer ce soir. Je vous ai donné très clairement des pistes, maintenant il faut donc que ce lieu soit déterminé. Il y a encore un certain nombre d'études qu'il faut prendre en compte, à savoir celles concernant le PPRI, le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et nous attendons un certain nombre de résultats.

**M. Franck MONNEUR :** Monsieur le Maire, je voulais tout d'abord féliciter les personnes qui ont travaillé au transfert de compétences concernant le Conservatoire car depuis un an maintenant, en tout cas durant toute l'année 2005, les personnels de l'agglomération, les personnels du conservatoire, les personnels de la Ville, les élus, ont beaucoup travaillé sur ce transfert et ça se passe bien, ça se passe même très très bien et je crois qu'il est bon de féliciter Pierre MIGARD ici présent, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, car c'est un transfert qui se passe en douceur.

Je voulais juste ajouter une chose concernant l'étude sur la formation musicale. Une étude a été faite avec l'Agglomération, la Ville, sur la formation musicale dans l'agglomération et ça a permis de recenser toutes les écoles de musique comme vous l'avez dit, qui sont désormais subventionnées et aidées par la Ville au même titre que la Ville à travers ses actions culturelles aide avec l'agglomération

cette formation d'écoles, puisque nos directeurs de festival de musique de rues vont travailler aussi avec certaines écoles.

Je voulais ajouter un mot concernant l'allusion à l'école des métiers du son et de la lumière, je crois que là il faut aussi reconnaître qu'il existe déjà des choses à Besançon notamment au Lycée Pasteur où il existe une section spécialisée. Il y a deux écoles en lycée dans toute la France, une à Nantes et une à Besançon. Et à Besançon, la section «son et lumière» du Lycée Pasteur accueille des élèves qui viennent de toute la France et qui travaillent ensuite de façon professionnelle dans ce domaine.

Concernant la superstructure, vous avez bien fait de préciser Monsieur le Maire, qu'il n'est pas raisonnable de se lancer dans un auditorium. L'agglomération de Besançon n'en a nul besoin et sur cette superstructure, est-il nécessaire de rappeler que la musique classique et lyrique à Besançon a une programmation régulière et fournie à l'Opéra-Théâtre. Il y a une programmation concernant l'orchestre, concernant le festival et c'est très bien qu'il y ait effectivement cette diversité dans les lieux. Pour la programmation commerciale et la variété, nous avons Micropolis et bien sûr pour tout ce qui concerne les musiques actuelles proprement dites, nous aurons d'ici quelque temps la SMAC.

**M. LE MAIRE :** (entrée d'habitants du secteur des Vaïtes). Vous pouvez vous asseoir, chers amis, il y a de la place, vous êtes les bienvenus au Conseil Municipal. Profitez-en pour vous dévêtir sinon vous allez prendre un chaud et froid... Donnez-moi un ballon pour ma petite fille, elle aime bien les ballons comme ça ! Je le gonflerai en pensant à vous mais il faut m'en mettre deux car j'ai deux petites filles. Merci de votre présence.

**M. Eric ALAUZET :** Un rapide complément de réponse à la question de Pascal BONNET, sur les transferts. Le Maire a répondu sur le CNR. Concernant les déchets et la collecte plus exactement, nous sommes sur un budget annexe où l'ensemble du service est payé par les usagers, donc c'est complètement transparent, on retrouvera le même système à l'agglomération et concernant les éventuels surcoûts de frais de personnel, c'était ça je crois la question, les statuts sont en réalité très proches entre la CAGB et la Ville de Besançon, donc les surcoûts s'il devait y en avoir -il n'y a pas de sous-coûts parce qu'au minimum les personnels gardent leur statut- ils seraient vraiment très très marginaux et sans incidence sur le budget.

**Mme Françoise BRANGET :** J'ai juste une remarque suite à la réflexion que vous avez faite à propos du projet qui n'est pas complètement élaboré. J'ai un peu de mal à croire, comme vous l'avez dit, qu'il n'y a pas un premier coup de crayon qui est donné car la Ville réfléchit à ce projet depuis 1996. Je crois que la demande des professeurs et des parents d'élèves a pu être prise en compte déjà, je pense quand même que l'on sait quel sera l'équipement de cet outil. Pas un seul coup de crayon au jour d'aujourd'hui ? J'ai un peu de mal à croire à vos paroles.

**M. LE MAIRE :** Madame BRANGET, vous me croyez ou vous ne me croyez pas mais je vous répète que le projet architectural n'est pas déterminé, on n'a même pas lancé le concours d'architecte...

**Mme Françoise BRANGET :** Dix ans après...

**M. LE MAIRE :** ... mais oui Madame, dix ans après... un programme a été défini, je vous l'ai dit, avec le directeur, les enseignants, les parents d'élèves. Le programme-là existe mais le projet, lui, n'existe pas. Vous me demandez des explications, je vous les donne dans la plus totale transparence».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2005.*